



Conditions de participation CH

1. Accès aux coupons de rabais numériques

Du 12 février 2025 au 15 avril 2025 inclus, chaque client privé peut recevoir un coupon de rabais numérique sur l'application Shell. Il suffit de télécharger ladite application, qui ne requiert ni inscription ni identifiant. Dans l'application Shell, le coupon de rabais est disponible sous forme de code EAN à scanner et à déduire directement à la caisse.

Shell ne garantit pas un accès sans accroc aux sites web. L'accès et l'affichage dépendent de la connexion Internet de l'appareil utilisé.

Shell se réserve le droit de mettre fin à l'action prématurément, de l'interrompre, de l'adapter ou de la prolonger.

2. Rabais

Le rabais affiché peut être échangé immédiatement et est utilisable sur tous les carburants Shell (sans plomb 95 Shell, diesel Shell, Shell V-Power, à l'exception d'AdBlue®), au prix actuel du carburant, jusqu'au 15 avril 2025 inclus dans toutes les stations-service participantes. Les stations Shell participantes sont répertoriées sur le site www.shell.ch.

Les rabais ne peuvent pas être combinés entre eux ni avec d'autres actions ou offres. Ils ne sont pas remboursables en espèces.

Seuls les clients privés peuvent bénéficier de cette offre. Il n'est pas possible de payer avec la Shell Card ou d'autres cartes d'achat d'essence et de service.

Les présentes conditions de participation sont soumises au droit suisse.